

Le mystérieux correspondant d'Adlène Hicheur interrogé par les services de sécurité algériens

Par Louise Fessard

Article publié le lundi 26 septembre 2011

Près de deux ans après la mise en examen d'Adlène Hicheur, jeune physicien franco-algérien, pour «association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste» par le juge français Christophe Teissier, la justice algérienne vient au secours d'un dossier chancelant.

Il est essentiellement reproché à Adlène Hicheur, en détention provisoire à Fresnes depuis le 12 octobre 2009, d'avoir surfé sur des forums islamistes et d'avoir échangé avec un mystérieux internaute, présenté par la DCRI comme un cadre d'Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI). Après une surveillance électronique de plusieurs mois et l'arrestation du physicien du Cern, les autorités françaises l'ont à plusieurs reprises accusé dans les médias d'avoir préparé un attentat contre le 27e bataillon de chasseurs alpins.

Mais ces échanges sur Internet n'ont «jamais été concrétisés par le moindre début de projet précis, ni d'intention de passage à l'acte terroriste», nous expliquait Me Patrick Baudouin, l'un des avocats d'Adlène Hicheur. Et surtout, Mustapha Debchi, le correspondant d'Adlène Hicheur, restait jusqu'ici largement virtuel.

La commission rogatoire internationale, envoyée en Algérie en août 2010 et tout juste de retour, vient fort opportunément de fournir un interrogatoire de Mustapha Debchi, arrêté puis mis en examen début février 2011 par les autorités algériennes, au cours d'un vaste coup de filet dans les milieux islamistes. Le procès-verbal, extrêmement succinct (deux pages), ne comporte que les réponses de Mustapha Debchi (les questions du policier algérien n'ont étrangement pas été retranscrites), sans précisions sur le statut de l'interrogé.

Interrogé donc le 9 février 2011 par un policier d'Alger, Mustapha Debchi, ingénieur en électronique de 26 ans, dit avoir pris contact avec «Abou Doujana» (le pseudo utilisé par Adlène Hicheur) dès 2007 sur des forums islamistes. Il affirme également qu'Adlène Hicheur lui avait proposé en mars 2009 de réaliser un acte terroriste ayant pour cible une caserne militaire d'où partaient des unités françaises pour l'Afghanistan.

«C'est du sur mesure», ironise Me Patrick Baudouin. Depuis le début de l'enquête, les autorités françaises se focalisent en effet sur ce projet d'attentat contre le 27e bataillon des chasseurs alpins, bien que dans ces échanges sur Internet Adlène Hicheur ne l'ait cité qu'à titre d'exemple de cible parmi d'autres. Le jeune physicien doit être interrogé le 5 octobre sur ces nouveaux éléments par le juge antiterroriste Christophe Teissier.

Des déclarations soumises à caution

Mais quelle peut être, en matière de lutte contre le terrorisme, la valeur juridique d'un témoignage ainsi recueilli ? Les avocats d'Adlène Hicheur ont déposé le 20 septembre auprès de la chambre de l'instruction une requête en nullité contre ces nouveaux éléments.

«Il n'y a pas de preuve de l'identité de l'interrogé, pas de mention de son statut (au regard de la procédure algérienne comme française), des conditions et de la durée de l'interrogatoire, pas de mention des questions posées, explique Clémence Bectarte, également responsable de sa défense. Et pourquoi les services français n'ont-ils pas cherché à entendre eux-mêmes Mustapha Debchi, ce cadre si important d'AQMI qui s'apprêtait à implanter de nouvelles cellules terroristes en Europe?»

Car, comme le rappelle un **rapport** d'Human Rights Watch, le juge français peut a minima «se rendre dans le pays concerné afin de participer à des interrogatoires ou y assister en tant qu'observateur. Les informations recueillies dans ces circonstances, indépendamment des conditions d'incarcération et du traitement du détenu avant et après la commission rogatoire internationale, jouissent d'une légitimité considérable». «Même en cas de présence d'un



magistrat ou d'un officier de police judiciaire français, la validité d'aveux ou de déclarations de ce type est soumise à caution, dans la mesure où la torture est courante en Algérie, précise Michel Tubiana, ancien président de la Ligue des droits de l'homme. Les juges se réservent donc la faculté d'apprécier la validité du témoignage.»

Mustapha Debchi aurait été arrêté le 6 février 2011 par le département de la sécurité algérienne, mais il n'a été présenté au procureur de la république de Constantine qu'une semaine plus tard, le 13 février 2011.

«Sur la base des dizaines de cas de torture et de mauvais traitements relevés par Amnesty International entre 2002 et 2006, tout semble indiquer

que le DRS (département du renseignement et de la sécurité) arrête et maintient systématiquement au secret les personnes soupçonnées de terrorisme, sans qu'elles aient accès à un avocat, dans des conditions qui les exposent particulièrement à des actes de torture et des mauvais traitements», affirmait Human Rights Watch en 2008.

Ce type de mise en garde n'a toutefois pas empêché, dans le passé, la justice française d'utiliser à charge des témoignages obtenus dans des pays tiers, accusés de mauvais traitements, voire de torture.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Directrice général : Marie-Hélène Smiéjan

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 1 538 587,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil de direction : François Bonnet, Jean-Louis Bouchard, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa ; Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 80 ou 01 90

Propriétaire, éditeur et prestataire des services proposés sur ce site web : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 1 538 587,60 euros, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.